

**Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 30 mai 2022 à la salle des fêtes de Montmorin, sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président.**

Les points suivants ont été traités :

### SIÈGE COMMUNAUTAIRE :

1 – Une demande de subvention a été déposée au titre du Plan France Relance en vu d'équiper les deux salles de réunion du nouveau siège avec le matériel nécessaire pour organiser des visio-conférences. Le montant de la dépense est estimé à 34 247 € et l'aide demandée à 20 000 € soit un autofinancement de 41,60 %.

2 – Dans un souci d'économies d'échelle, les différentes prestations ou services liés au déménagement et à différents équipements (sécurité incendie par ex) seront organisés et pris en charge par Billom Communauté qui refactura, au SIVOS, sa participation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION : l'association pour l'Accompagnement Personnalisé pour l'Insertion (API) est née en 2005 afin de répondre aux besoins des personnes en difficulté d'insertion et cumulant des freins d'accès à l'emploi. De par son action « pôle adultes », elle est au fait des difficultés de santé rencontrées par ses bénéficiaires ; c'est pourquoi, en 2019, s'est opéré un rapprochement auprès de l'ARS. L'association participe également aux réunions du Contrat Local de Santé et au regard des besoins, un travail plus poussé de médiation en santé s'est avéré indispensable. C'est la raison pour laquelle, il est proposé un nouveau projet autour de 4 axes pour un public cible (vulnérable, éloigné des dispositifs socio-sanitaires de droit commun qui échappent aux professionnels de la santé et du social) :

- x Axe 1 : (Re)créer la rencontre avec les populations concernées : actions s'inscrivant dans l'« aller-vers » (les professionnels de santé et autres partenaires, les publics cibles)
- x Axe 2 : faciliter la coordination du parcours de santé
- x Axe 3 : favoriser des actions collectives de promotion de la santé
- x Axe 4 : participer aux actions structurantes au projet.

Un médiateur sera recruté par API association dès juillet 2022 pour intervenir sur Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté et le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) de Cournon. Pour ce faire, l'assemblée valide une participation financière de 3 000 € pour 2022 et 5 000 € pour 2023.

### CENTRE AQUATIQUE :

1 - L'utilisation des futurs toboggans extérieurs entraînera des consommations d'eau et d'électricité supplémentaires qui doivent être comptabilisées afin d'être prises en compte dans les engagements d'économie pris par Dalkia dans le cadre du marché global de performance. Cela implique la pose de dispositifs de comptage :

- Fourniture et pose d'un débitmètre électromagnétique : 1 360,00 € HT.
- Fourniture et pose d'un comptage électrique sur l'alimentation électrique du coffret toboggan : 410,00 € HT.
- 

2 - Travaux de maçonnerie : des bacs tampons doivent être installés dans le sous-sol de la piscine et nécessitent un ragréage sur environ 4 m<sup>2</sup> pour un montant de : 1 590,00 € HT.

Tous ces travaux supplémentaires feront l'objet d'un avenant au lot 2 d'un montant de 3 360,00 € HT portant ainsi le nouveau montant du lot 2 à 333 860,00 € HT.

**GENS DU VOYAGE** : suite à la proposition du Préfet du Puy-de-Dôme et du Président du Conseil départemental, l'assemblée adopte les nouveaux tarifs pour l'aire d'accueil ce qui permet de se mettre en conformité avec le règlement intérieur. Par ailleurs, ce nouveau tarif (commun à toutes les aires) en sus de continuer à maintenir la cohérence départementale, permettra de prendre en considération le besoin des ménages d'installer plus de résidences mobiles et de faire payer la 3<sup>ème</sup> résidence supplémentaire par emplacement (assez fréquente sur notre aire).

**TRANSITIONS** : l'assemblée valide la charte de développement photovoltaïque soumise par le Préfet du Puy-de-Dôme. Elle vise à établir les principes à suivre pour organiser collectivement de manière efficace et positive le développement du photovoltaïque dans le département, notamment en s'appuyant sur les documents d'urbanisme pour déterminer les zones ouvertes à la réalisation de projets au sol et, a contrario, les zones où ceux-ci ne doivent pas être autorisés.

L'objectif est d'organiser collectivement le développement de l'énergie photovoltaïque afin de favoriser et d'encourager une dynamique forte de projets tout en veillant à ce que ce développement s'opère dans le respect des enjeux de préservation des patrimoines naturels, agricoles, forestiers et bâtis. A noter également le lien évident avec le projet Solaire Dôme, sur les toitures des bâtiments publics.

### **RESSOURCES HUMAINES** :

1 – Ecole de musique : l'assemblée valide des vacances à 17,41 €/heure brut pour la rémunération des jurys d'examens.

2 – Selon la loi du 6 août 2019, le Comité Social Territorial va remplacer, dès les prochaines élections professionnelles de décembre 2022, le Comité technique et le CHSCT. Il n'y aura plus qu'une seule instance. Le nombre de représentants du personnel titulaires reste inchangé, à savoir 3 (3 suppléants également).

L'assemblée reconduit par ailleurs le collège des représentants des élus à savoir :

- x Titulaires : Gérard Guillaume, Nathalie Sessa et Amalia Quinton.
- x Suppléants : Jean Delaugerre, Patricia Bussièrre et Christiane Taillandier.

3 – Mise à disposition de personnel : accord pour qu'un maître nageur (grade ETAPS) soit mis à disposition du regroupement pédagogique Bouzel-Vassel, pour Vassel, à compter de septembre 2022 pour une durée de 7 semaines, à raison de 2 à 3 h / semaine pour l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire.

### **AUTRES POINTS** :

x Attributions par le bureau communautaire du 11 avril de subventions :

dans le cadre de l'OPAH à différents habitants : 500 € à des propriétaires occupants de Billom, Montmorin et Trézioux pour la prime Habiter Mieux (lutte contre la précarité énergétique),

- dans le cadre de la bourse coup de pouce : 200 € à une jeune de Mur-sur-Allier pour le BAFA, elle fera son action citoyenne à l'ALSH de Mezel.

x Habitat : nouvelle OPAH. La convention avec l'ANAH est en cours de relecture et de validation par les services de l'État. Elle devrait être effective au plus tard en septembre. Un appel d'offres a été lancé le 9 mai pour retenir le nouvel opérateur en charge de l'animation de ce second dispositif. La consultation sera clôturée le 9 juin.

x CRTE : le premier comité de pilotage aura lieu le mardi 28 juin et sera co-présidé par le secrétaire général de la Préfecture et le Président de Billom Communauté. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'ensemble des actions inscrites au contrat en juillet 2021, sur les actions retenues par les financeurs en 2022 et sur les orientations vers lesquelles tendre pour les années futures.

Fait à Billom le 31 mai 2022

**Billom Communauté**  
7, avenue Victor Cohalion  
63160 BILLOM

Gérard Guillaume

Président